

Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long

12, rue de l'Église, Saint-Marc-du-Lac-Long (Québec) G0L 1T0

Téléphone : 418 893-2643 - Télécopieur : 418 893-7228

Courriel : admin@saintmarcdulaclong.ca

100 ans - 2014

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marc-du-Lac-Long, tenue le 7 mai 2012 à 20 heures au 14, rue de l'Église, Saint-Marc-du-Lac-Long.

Sont présents : M^{mes} Rinette Kennedy
 Martine Lévesque
 Hélène Michaud
 MM. Fernand Poliquin
 Marcel Bard
 Léopold Lévesque

Formant quorum sous la présidence de monsieur Adrien Kennedy, maire.

2012 05 82 Lutte contre la pollution électromagnétique

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Léopold Lévesque, appuyé par Rinette Kennedy :

QUE la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long demande au gouvernement du Québec :

- 1) Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;
- 3) Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété.

-ADOPTÉE-


(SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL)

(SIGNÉ) Adrien Kennedy, maire

(SIGNÉ) Karine Plourde, directrice générale, secrétaire-trésorière

Extrait certifié conforme au livre des délibérations.

Donné à Saint-Marc-du-Lac-Long, ce 14^e jour de mai 2012.



Karine Plourde

Directrice générale, secrétaire-trésorière